



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Option sport au baccalauréat

Question écrite n° 14526

Texte de la question

M. Christian Hutin alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nouveau format du baccalauréat prévu pour 2021. Parmi les changements envisagés, l'un d'entre eux concerne la suppression du sport de l'examen final. Le baccalauréat fait l'objet d'une vaste réforme et son nouveau format devrait entrer en vigueur en 2021 (élèves inscrits en seconde aujourd'hui). Si le contenu précis de la réforme n'est pas encore intégralement connu, les premières informations témoignent d'une place du sport moins importante. Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* fin septembre 2018, M. le ministre laissait entendre que le latin et le grec seraient « les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat ». Les deux seules options, donc, pas de sport, ni de troisième langue vivante ni de disciplines artistiques. Alors que le Gouvernement appelle de ses vœux une Nation française plus sportive avec un objectif de 3 millions de nouveaux pratiquants, alors que les pathologies liées à la sédentarité et au manque d'activités physiques touchent un nombre croissant de jeunes, alors que, enfin, la France a obtenu l'organisation des jeux Olympiques de 2024 il y a quelques mois à peine, le choix du retrait de l'EPS (éducation physique et sportive) comme discipline optionnelle au baccalauréat est totalement incongrue, incompréhensible et à contresens de tous les objectifs affichés. Ce choix est par ailleurs (et une nouvelle fois) un mauvais signe donné aux acteurs du sport et aux élèves impliqués dans les pratiques sportives. Des parents s'interrogent d'ores et déjà sur la pertinence ou non de maintenir leur enfant en section sportive si (je cite) « au final ça ne leur apporte rien du tout ». Alors que les pays anglo-saxons font de la pratique sportive un des piliers majeurs de leur système éducatif, une telle dévalorisation de la plus-value que devrait apporter le sport dans un cursus scolaire en France finira par tuer les sections sportives, vider les activités UNSS et, au final, affaiblir les filières sportives françaises. Il souhaite donc connaître ses intentions afin de remédier à cette perspective.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse accorde une attention particulière au développement d'une éducation physique et sportive de qualité, essentielle à l'acquisition par les jeunes de bons réflexes en matière d'activité physique et de bien-être. La réforme du lycée et du baccalauréat général et technologique garantit le maintien, de la seconde à la terminale, d'un enseignement commun obligatoire de deux heures en éducation physique et sportive (EPS), ainsi que d'un enseignement optionnel de trois heures. L'EPS est ainsi la seule discipline à être ouverte selon les mêmes modalités, à la fois en enseignement commun et optionnel, à tous les élèves du lycée général et technologique. L'enseignement optionnel d'EPS permet à tous les élèves du lycée général et technologique, quels que soient leurs projets d'orientation, d'approfondir leur pratique sportive dans un objectif de formation ou de santé. S'agissant de la prise en compte dans la note finale de l'élève, tous les enseignements optionnels ont le même poids, à l'exception des langues anciennes pour des raisons évidentes d'attractivité, et les notes de bulletins de tous les enseignements comptent dans leur ensemble à hauteur de 10 % de la note finale de l'examen. Par ailleurs, le dispositif des sections sportives scolaires, maintenu dans le cadre de la réforme, permet la valorisation dans la scolarité d'un haut niveau de pratique sportive. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des

contenus de programme, dont la publication est prévue au premier trimestre 2019, afin que l'EPS demeure une discipline à la fois exigeante et ouverte à tous.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14526

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10573

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12417